



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024 - 2025

Adoption par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel
Séance ordinaire du 2024-05-08
(Résolution **2024-05-138**)



50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Tél. : **450 743-2703** | Téléc. : 450 743-7313
mrcpierredesaurel.com • info@mrcpierredesaurel.com



Les orientations retenues sont :

- Soutenir et favoriser prioritairement des projets originaux qui proposent des idées novatrices en matière de développement local et régional;
- Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes, des familles et de la main-d'œuvre dans la région;
- Soutenir, diversifier et pérenniser l'activité économique régionale;
- Collaborer au développement et à l'amélioration de l'offre de services communautaires, publics, parapublics et municipaux;
- Favoriser la mobilité et le développement du transport collectif, actif et alternatif;
- Revitaliser et embellir le milieu en misant sur l'histoire de la région et sur son patrimoine bâti et/ou naturel pour développer une fierté régionale distincte;
- Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets;
- Mobiliser et impliquer les citoyennes et citoyens;
- Créer des pôles de rassemblement animés, accessibles et invitants;
- Favoriser le développement et l'épanouissement des citoyennes et citoyens;
- Mettre en valeur les attraits et développer les activités communautaires, touristiques et culturelles;
- Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir;
- Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
- Soutenir le travail de concertation de tous les partenaires du développement social et économique sur le territoire et, le cas échéant, les projets qui en émergent;
- Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs.

